



COMPTE - RENDU

SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS



Séance du lundi 9 mars 2009

La séance est ouverte le lundi 9 mars 2009, à 15 heures 40 minutes, sous la présidence de M. DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal intégral de la séance des lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 décembre 2008 qui est paru au Bulletin départemental officiel ainsi que le compte rendu sommaire de la séance des lundi 2 et mardi 3 février 2009 qui a été affiché.

Ils sont adoptés sans observation.

2009, DF 3 G - Exonération de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

Vœu n°1 G déposé par M. POZZO di BORGO, Mme SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants.

M. LE PRÉSIDENT indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un vœu n°1 G déposé par le groupe Centre et Indépendants.

(M. SAUTTER, vice-président, remplace M. DELANOË, Président, au fauteuil de la présidence).

Mme SACHS estime que cette disposition semble une bonne idée mais s'avère inadaptée car elle n'a concerné, ne concerne et ne concernera aucune entreprise parisienne dans un avenir proche, mais a l'avantage considérable de pouvoir se donner bonne conscience et de ne rien coûter.

L'orateur considère que les jeunes entreprises innovantes ou universitaires parisiennes sont des acteurs incontournables de l'innovation et de la recherche, indispensables à la relance de la croissance économique du Grand Paris, et demande qu'un soutien particulier et adapté soit réservé à celles-ci par le Département de Paris.

M. GAUDILLÈRE, rapporteur, rappelle que le Code général des impôts prévoit pour une collectivité territoriale la possibilité d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les jeunes entreprises innovantes, ce que le Conseil de Paris a fait récemment pour la taxe foncière municipale sur les propriétés bâties et ce qu'il fait aujourd'hui pour la taxe foncière départementale.

L'orateur confirme que cette disposition ne s'est pas appliquée jusqu'ici et que peut-être elle ne s'appliquera qu'à très peu d'entreprises, car les jeunes entreprises sont rarement propriétaires de leurs locaux.

L'orateur rappelle que le soutien aux jeunes entreprises, qui est une priorité de l'action de l'Exécutif, ne se borne pas à ce projet de délibération, et **M. MISSIKA** pourrait énumérer tout ce qui a été fait pour que les jeunes entreprises trouvent à Paris un climat d'accueil et de développement.

L'orateur indique que l'Exécutif n'a pas d'avis défavorable envers ce vœu et ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit adopté.

M. LEGARET fait remarquer que d'autant plus que cela ne coûtera pas cher.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°1 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 3 G.

Il est adopté.

2009, DDEE 11 G - Signature d'une convention avec "la Société ICF La Sablière SA HLM" pour l'attribution d'une subvention en vue de l'aménagement des locaux de "l'Association Passerelles 17" (17e). - Montant : 23.000 euros.

Mme KUSTER rappelle que le Conseil du 17^e a adopté ce projet de délibération, mais a constaté, depuis, que ces locaux étaient déjà prévus pour une crèche.

L'orateur insiste sur le fait que la régie de quartier et le projet de crèche se situent au même endroit, ce qui révèle un problème de connexion et d'information entre les directions de la Ville.

L'orateur indique qu'il n'est pas question pour les élus du 17^e de remettre en cause la régie de quartier qui a été votée en Conseil d'arrondissement, mais le projet de crèche est aussi important.

L'orateur souhaiterait que des solutions soient proposées à l'association qui a porté ce projet de crèche.

Mme DAGOMA, rapporteur, se réjouit du soutien du Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement à la régie de quartier du 17^e, qui va bénéficier de cette subvention de 23.000 euros, et s'agissant de l'association qui porte le projet de crèche, l'Exécutif va se tourner vers "La Sablière" afin qu'elle trouve un local le plus rapidement possible.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, la délibération DDEE 11 G.

Il est adopté.

2009, DDEE 18 G - Signature d'une convention en vue de la création de l'association "Le Laboratoire Paris Région Innovation". - Approbation des statuts pour l'attribution d'une subvention, au titre de 2009. - Montant : 350.000 euros.

Vœux n°2 G et 3 G déposés par Mme SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants.

Mme NAMY-CAULIER fait remarquer que l'on ne parle plus de l'Agence parisienne de l'innovation, pourtant encore appelée comme telle dans le rapport budgétaire 2009 de décembre dernier, mais du "Laboratoire Paris Région Innovation", sans une seule ligne dans ce projet de délibération pour justifier ce changement de cap, à la fois structurel et financier.

L'orateur relève un changement structurel, puisque l'association reposera sur trois fondatrices, le Département de Paris, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, et financier, puisqu'au lieu du million d'euros prévu encore en décembre au budget primitif 2009 pour la seule collectivité parisienne, soit 500.000 euros en fonctionnement et 500.000 euros en investissements, il est attribué aujourd'hui 350.000 euros pour le fonctionnement, quant au reste, il faut supposer que la Région sera dûment mise à contribution.

L'orateur s'étonne d'un tel manque de transparence et de lisibilité de la politique de l'Exécutif, notamment après les annonces du début de la mandature : ce fameux milliard consacré à la recherche, à l'innovation, à l'enseignement supérieur.

L'orateur s'interroge : à quoi vont servir les 350.000 euros consacrés au lancement du "Laboratoire Paris Région Innovation" ? Peut-on se cantonner à un objectif aussi vague et fumeux qui consiste à permettre "aux porteurs de projets innovants de les tester in situ et in vivo dans la métropole parisienne" ? Qu'est-ce qui justifie que ce laboratoire qui n'a jamais fait ses preuves à Paris soit capable d'assumer et de développer ce type de concept ? Quels seront le rôle et l'apport financier de la Région Ile-de-France ? Enfin, quels sont les partenaires économiques nationaux européens internationaux ?

Quelles sont les entreprises et les institutionnels sollicités et intéressés par le laboratoire et qui seraient susceptibles d'apporter une contribution financière ?

L'orateur souhaite savoir si l'Exécutif est certain que cette dotation déjà conséquente soit actuellement une priorité, en effet, c'est beaucoup d'argent du contribuable parisien alors que de nombreuses inconnues demeurent. L'orateur s'interroge : ne serait-ce pas là plutôt un moyen de communication en vue de valoriser la politique du Maire de Paris ?

Mme SACHS rappelle que depuis le début de la mandature, son groupe a apporté son soutien à toutes les initiatives de l'Exécutif visant à développer une économie parisienne de la recherche et de l'innovation et apportera donc son soutien à la création du "Laboratoire Paris Région Innovation".

L'orateur souhaiterait obtenir quelques précisions sur les critères de sélection des territoires et équipements pouvant être sélectionnés par le laboratoire et suggère que la 2^e Commission soit tenue régulièrement informée des projets sélectionnés et de leur suivi.

Mme BECKER indique que son groupe soutient cette initiative de la Ville et du Département, en partenariat avec la Région, et l'attribution d'une subvention de 350.000 euros.

L'orateur se félicite que cette nouvelle structure soit ouverte aux collectivités territoriales métropolitaines et à des partenaires publics, qui contribuent positivement au développement d'une synergie équilibrée entre Paris et banlieue, et

va dans le sens du projet "Paris Métropole" que son groupe soutient.

L'orateur estime que le levier de la commande publique offrira aux entreprises des conditions très favorables en terme de viabilité et de pérennité de leurs activités, donc il semble que des contreparties doivent être exigées par les collectivités sans le concours desquelles les projets n'auraient pas pu aboutir.

L'orateur considère que les entreprises bénéficiant du soutien du "Laboratoire Paris Région Innovation" pour le développement de leur projet doivent présenter des garanties en termes de traitement social de leurs salariés et sur les engagements de l'entreprise à pérenniser les emplois et leur implantation sur les territoires parisiens et franciliens.

L'orateur estime que les partenaires du Laboratoire de l'innovation, dont la Ville de Paris, seraient en droit de demander une contrepartie concernant l'exploitation commerciale des brevets déposés par les entreprises innovantes et souhaiterait connaître les dispositions qui seront prises en ce sens.

L'orateur appelle à la vigilance sur le rôle et la composition du comité stratégique du laboratoire, en effet, la présence d'experts en "business" et d'entrepreneurs français et étrangers ne paraît pas rassurante et ne semble pas entrer en parfaite cohérence avec l'objectif du laboratoire d'améliorer le cadre de vie des parisiens et des franciliens dans les domaines du transport, du logement et, plus généralement, du cadre de vie.

L'orateur s'inquiète du risque de privilégier à outrance l'innovation dans les secteurs de haute technologie à visées commerciales, alors qu'il faudrait prendre en compte l'intérêt collectif que porte le projet et non soutenir des projets gadgets et rentables à court terme.

L'orateur souhaiterait que la composition du conseil stratégique soit étendue à des associations de consommateurs et d'usagers.

L'orateur indique qu'à ces réserves près, son groupe renouvelle son soutien au "Laboratoire Paris Région Innovation" et fait état de sa volonté d'intégrer son Conseil d'administration.

Mme CHRISTIENNE se réjouit de ce projet de délibération qui entend mettre en place une structure visant à promouvoir l'innovation pour Paris et l'Île-de-France.

L'orateur rappelle que la science économique moderne a mis en exergue depuis

20 ans l'importance de la recherche et développement comme facteur de croissance à long terme, il s'agit de "la théorie de la croissance endogène".

L'orateur souligne que ce souci de promouvoir la recherche pour favoriser le développement économique est une orientation constante de l'Exécutif, ce qui a conduit à créer des délégations à l'activité économique et à l'innovation et à la recherche.

L'orateur indique qu'il ne s'agit pas de sacrifier la recherche sur l'autel de la rentabilité, mais bien de créer une structure "ad hoc" pour favoriser le passage de la découverte à des réalisations concrètes, en effet, loin d'inféoder la recherche fondamentale à la demande sociale, il s'agit de donner toute sa portée industrielle aux idées émergentes.

L'orateur estime que la France sait découvrir, mais elle doit encore apprendre à transformer ses idées en produits commercialisables, en outre, ce soutien au développement économique est on ne peut plus nécessaire à l'heure d'une crise économique majeure.

L'orateur indique que son groupe votera ce projet de délibération.

M. MISSIKA, rapporteur, indique qu'il s'agit d'une étape essentielle, en effet ce "Laboratoire Paris Région" est l'outil, le lieu d'accueil unique qui sera mis en avant pour pouvoir expérimenter les innovations sur le territoire parisien, par ailleurs, ce laboratoire aura aussi pour vocation d'aider les différentes directions de la Ville de Paris à introduire des clauses d'innovation dans les appels d'offres.

L'orateur rappelle que le levier de la commande publique est absolument essentiel dans la politique de l'innovation, et dans l'aide qu'il est possible d'apporter aux jeunes entreprises innovantes, notamment aux PME innovantes, sur le territoire local, sur le territoire francilien.

L'orateur indique que l'Exécutif souhaiterait que la Région Île-de-France soit un partenaire de cette agence, parce qu'en matière de politique de développement économique, il est indispensable qu'il y ait une véritable coordination entre la Ville, le Département et la Région, et ensuite, parce que dans ce projet, il y a l'idée sous-jacente de "Paris Métropole", c'est-à-dire la possibilité que les territoires d'expérimentation des innovations urbaines ne se limitent pas à Paris intra muros et puissent se développer au-delà du périphérique.

L'orateur insiste sur le fait que le million d'euros est toujours prévu pour le laboratoire : 500.000 euros en budget de fonctionnement et 500.000 euros en budget d'investissement. L'orateur précise que l'agence, pour le moment, est une association de préfiguration, et cette association est dotée de 350.000 euros, mais cela ne veut pas dire que la totalité du budget ne sera pas appliquée au projet au cours de l'année 2009.

L'orateur annonce que la 2^e Commission sera tenue régulièrement informée des différents éléments qui seront pris en compte dans le déploiement de l'agence.

L'orateur souligne qu'il s'agit d'une phase de préfiguration, c'est-à-dire que l'association qui a été créée aura pour mission de mettre en place ce groupement d'intérêt public, structure qui a été retenue sur les conseils de la DAJ, et il y aura effectivement des partenaires publics, des discussions avec la R.A.T.P. et avec "La Poste" sont en cours, et il y aura, avec un statut différent des partenaires privés.

L'orateur indique à Mme BECKER que la question de la création d'emplois est fondamentale dans ce projet, et l'avenir de Paris, en matière d'emploi, se joue dans sa capacité à investir dans l'économie de l'innovation et dans l'économie de la connaissance.

L'orateur ajoute que la politique que l'Exécutif souhaite mener ne se limite pas aux hautes technologies, il y a aussi des innovations dans le domaine des services à la personne et dans d'autres domaines qui ne sont pas des domaines technologiquement avancés.

L'orateur précise que c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la structure du groupement d'intérêt public a été retenue, cette agence aura vocation à commercialiser certains de ses services, notamment l'accès au domaine public.

L'orateur indique qu'il tiendra régulièrement informé le Conseil de l'avancement de cette opération.

M. SAUTTER, président, demande à M. MISSIKA l'avis de l'Exécutif au sujet des vœux n°2 G et n°3 G.

M. MISSIKA, rapporteur, émet un avis défavorable à ces deux vœux.

Mme SACHS indique qu'elle retire les vœux n°2 G et n°3 G.

M. SAUTTER, président. met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 18 G.

Il est adopté.

2009, DASES 130 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Agir et vaincre l'autisme" (15e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de la structure de "l'Ecole ABA" (19e). - Montant : 200.000 euros.

Mme TAÏEB souligne que cette année encore, 1 million d'euros sont consacrés ou seront consacrés à la prise en charge de l'autisme, qui touche à la fois l'enfant chez lequel il y a eu un diagnostic et les parents qui vont, dès le diagnostic posé, ressentir tout le poids de la prise en charge sur leurs épaules.

L'orateur ajoute que, faute de structures adaptées et de moyens, les parents, les mères en particulier, arrêtent de travailler, car il va s'agir de stimuler au quotidien ces enfants pour leur donner, autant que faire se peut, une autonomie pour l'avenir.

L'orateur rappelle que l'on sait aujourd'hui qu'agir le plus tôt possible conditionne fortement les possibilités des enfants autistes d'accéder à une scolarisation en milieu ordinaire, et notamment grâce à la méthode dite "ABA". L'orateur ajoute que l'association "Agir et vaincre l'autisme" a pu, en 2008, porter le projet d'ouverture d'une structure pilote d'intervention intensive et précoce destinée à accueillir de jeunes enfants parisiens porteurs de troubles autistiques, cette structure expérimentale, appelée "école ABA", a ouvert il y a un an et a accueilli 10 enfants âgés de 3 à 10 ans.

L'orateur ajoute qu'elle est implantée au 4, rue David d'Angers dans le 19^e arrondissement, dans un local mis à disposition jusqu'à l'automne 2009 par la Mairie du même arrondissement.

L'orateur souhaite que l'État reconnaisse ce type de dispositif et permette ainsi sa prise en compte au titre du droit commun, en effet, la prise en charge des personnes atteintes de troubles autistiques coûte cher, mais il est temps de faire en sorte que ceux-ci trouvent la place qui leur revient ici et non pas de l'autre côté de la frontière, en Belgique notamment.

Mme DUBARRY, rapporteur, rappelle que le Plan autisme 2008-2010 est paru, mais les associations, pas plus que les collectivités

locales, ne savent comment seront répartis ces places et ces millions d'euros sur le territoire national. L'orateur ajoute que Paris se porte département volontaire et qu'elle rencontrera le cabinet de Valérie LÉTARD d'ici la fin du mois pour annoncer cette volonté, afin que l'État accompagne la collectivité parisienne dans cet accompagnement des familles et des enfants autistes.

L'orateur indique qu'il existe un certain nombre d'autres méthodes que la méthode ABA qui sont dans la même ligne d'accompagnement éducatif des enfants, et qu'il semble falloir privilégier au détriment des méthodes uniquement psychanalytiques, qui étaient à l'ordre du jour il y a encore quelques années, en effet, il ne s'agit plus uniquement d'envisager le rôle de la mère dans ces maladies qui sont, l'état actuel des recherches permet de l'envisager, vraisemblablement d'origine génétique.

L'orateur estime qu'il y a moyen de faire des choses sur le territoire français, le Département de Paris a pris les devants et a devancé le plan autisme. L'orateur espère, néanmoins, que l'État accompagnera la collectivité parisienne dans cette démarche volontaire ce qui permettrait d'aller encore plus loin et de répondre à la totalité des demandes, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

M. Christian SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 130 G.

Il est adopté.

Vœu n°7 G déposé par le groupe communiste, Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif aux difficultés rencontrées par les centres de santé parisiens.

M. LHOSTIS rappelle que l'activité du Centre de santé de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France, situé dans le 19^e arrondissement, a été réduite par décision de son Conseil d'administration et tout le monde craint la fermeture de ce centre.

L'orateur rappelle que les centres de santé parisiens, associatifs ou congrégatifs, ont fermé les uns après les autres. L'orateur ajoute que, depuis 2001, l'Exécutif s'est engagé dans un soutien aux centres de santé associatifs et, parallèlement, dans la rénovation de ses centres de santé municipaux.

L'orateur estime qu'il est important que la collectivité parisienne intervienne en direction de la C.R.A.M.I.F. pour souhaiter le maintien de l'activité totale de ce centre, en tout cas le maintien de son ouverture, et, parallèlement, il est important que la Municipalité parisienne confirme et conforte ses engagements en direction de ses propres centres de santé municipaux.

M. LE GUEN rappelle que, s'agissant de ce centre, il a interpellé le directeur de la C.R.A.M.I.F. pour avoir des réponses, mais que, pour l'instant, il n'en a aucune.

L'orateur considère que les centres de santé parisiens jouent un rôle fondamental dans l'accès à la santé, d'ailleurs, la Ville comporte 97 centres de santé.

L'orateur ajoute qu'il a demandé que le point soit fait sur la demande de santé et l'offre de soin de façon plus générale concernant les tarifs opposables, ainsi que sur la situation économique des centres de santé qui semblent être dans une situation très difficile.

L'orateur annonce que l'Exécutif va être amené à penser une action restructurante pour tous ces centres car ils ne bénéficient malheureusement pas d'aide de la part des pouvoirs publics au plan national, aide qui serait d'autant plus légitime dans cette période où beaucoup de parisiens renoncent aux soins pour des raisons financières.

L'orateur ajoute que l'Exécutif va soutenir ce réseau, sachant que des efforts de restructuration et de positionnement seront sans doute nécessaires, mais il ne pourra pas faire tout ce qui serait nécessaire car cela va au-delà des moyens qui sont les siens.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n°7 G.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°7 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°4 G déposé par les groupes "Les Verts" et communiste, Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE, relatif à l'enseignement bilingue français - langue des signes à Paris.

Mme BECKER rappelle que depuis une vingtaine d'années, les enseignements en langue des signes ont permis aux enfants

sourds d'avoir un niveau scolaire équivalent à celui des entendants, mais cet enseignement reste rarement organisé.

L'orateur ajoute que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées indique que "dans le parcours scolaire de jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue langue des signes et langue française, et une communication en langue française est un droit".

L'orateur indique qu'en août dernier, le Ministre de l'Éducation nationale avait assuré qu'entre 30 et 100 écoles proposeraient cette année cet enseignement, mais seule une dizaine d'écoles primaires en France ont été en mesure de dispenser des cours de langage des signes et aucune école des académies de Paris et de Versailles, qui accueille à elles seules près de 700.000 élèves, n'a pu proposer cet enseignement.

L'orateur souhaite que le Département et l'Académie de Paris ouvrent des classes adaptées aux besoins d'enseignement bilingue français/langue des signes dans les plus brefs délais.

Mme FOURNIER indique que son groupe a souhaité s'associer à ce vœu visant à ce que le Conseil de Paris demande à l'académie de Paris cette ouverture de classes qui semble absolument indispensable.

Mme DUBARRY rappelle qu'il existe des classes d'intégration d'enfants sourds à Paris, mais elles sont basées sur la compréhension et l'utilisation du langage parlé complété, du L.P.C., qui conforte l'élève dans une expression orale, or, si cela correspond à une partie des besoins et des possibilités d'une partie de la population déficiente auditive, pour une partie d'entre elle, cela ne fonctionne absolument pas.

L'orateur ajoute que la L.S.F. est une langue à part entière pratiquée par environ 80.000 personnes en France et 22.000 personnes en Île-de-France.

L'orateur précise qu'il existe un programme d'enseignement de la L.S.F. et qu'un arrêté de juillet 2008 prévoit que celui-ci peut être dispensé aux élèves dans le cadre horaire de l'enseignement du français.

L'orateur estime qu'il faut ouvrir ce type de classe et émet un avis tout à fait favorable au vœu n°4 G.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°4 G, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

2009, DASES 8 G - Subventions à 78 associations dans le cadre du "Programme d'accompagnement scolaire" au titre de l'année 2008-2009. - Montant total : 301.050 euros.

Vœu n°5 G déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Mme BRUNO rappelle que la collectivité parisienne apporte un soutien financier considérable aux associations, cependant, elle déplore l'absence de critères transparents et objectifs d'attribution de ces subventions aux structures associatives.

L'orateur estime que c'est le cas avec ce projet de délibération, en effet, son groupe soutient ce dispositif, mais les 78 associations concernées ont une taille, des équipements et des statuts variables et il manque de critères précis de sélection permettant une clarté dans les choix à effectuer.

L'orateur demande au Département de Paris de bien vouloir préciser les critères de sélection des associations entrant dans le programme d'accompagnement scolaire.

L'orateur fait remarquer que trois arrondissements concentrent près de la moitié du montant de la subvention, soit 137.000 euros, tandis que certains arrondissements ne sont pas concernés par le dispositif, notamment les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, et 16^e arrondissements et qu'il est nécessaire d'élargir le programme à l'ensemble des arrondissements parisiens et non uniquement à ceux qui s'inscrivent dans la politique de la ville.

L'orateur rappelle que l'évaluation des projets prioritaires retenus est un gage de transparence et d'efficacité dont il n'est pas possible de se passer dans le maquis actuel des associations parisiennes, et qu'il faut analyser les objectifs, les moyens et résultats, association par association, tel est et restera le leitmotiv de la ligne d'action de son groupe.

L'orateur indique que son vœu n°5 G vise à ce que l'Exécutif précise les critères de sélection des associations entrant dans le programme d'accompagnement scolaire et de bien vouloir veiller à ce que ce programme concerne tous les arrondissements parisiens et n'oublie pas ceux qui ne sont pas sélectionnés dans ce projet de délibération.

Mme EL KHOMRI, rapporteur, rappelle que les bilans, notamment entre 1995 et 2001 du programme accompagnement scolaire, montrent bien que ce dispositif répondait déjà à l'époque aux besoins des enfants en difficulté là où il se trouvaient, et à des degrés nettement moindres dans les arrondissements du Centre, où les enfants en difficulté sont en moins grand nombre.

L'orateur ajoute que des moyens sont mis en œuvre dans le cadre de ce programme dans les 15^e et 17^e arrondissements ce qui démontre bien que l'engagement de l'Exécutif est de répondre au plus près des problèmes, où ils se trouvent, et non d'être partisan.

L'orateur précise que certains arrondissements sont absents du programme, mais les 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements figurent dans le programme à travers le financement de trois structures, notamment deux centres sociaux, "Cerise" et "la Clairière".

L'orateur ajoute qu'aucune demande n'est venue en provenance des 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements, mais qu'elle est disposée à les étudier si des structures en faisaient la demande, au regard des critères énoncés et dans la limite des budgets.

L'orateur précise que ce programme est défini à partir d'un appel à projets, en effet, les associations adressent leurs demandes de financement accompagnées d'un projet pédagogique qui comporte notamment le nombre d'enfants qu'elles comptent toucher, les moyens pédagogiques employés, la place qu'elles donnent aux parents, l'encadrement dont elles disposent en salariés et bénévoles, leur engagement à former les bénévoles et coordonnateurs et le coût de leur action.

L'orateur ajoute que ce programme, un des outils de la prévention en direction des jeunes et des familles, vise un public en difficulté sociale et doit constituer un réel levier de soutien éducatif et de prévention.

L'orateur fait remarquer que ce programme prend place aux côtés d'autres dispositifs, dont les objectifs convergent de manière complémentaire vers la réussite éducative.

L'orateur encourage les élus à mobiliser des associations si ils souhaitent que des programmes de ce type émergent dans les autres arrondissements. L'orateur appelle au retrait du vœu n°5 G.

Mme BRUNO fait remarquer que le 15^e et le 17^e représentent moins de 10 % de la répartition des subventions pour l'ensemble de Paris.

L'orateur ajoute qu'elle maintient son vœu.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°5 G assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 8 G.

Il est adopté.

Vœu n°6 G déposé par Mme FOURNIER, M. GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au soutien au Planning familial.

Mme FOURNIER rappelle que, depuis 50 ans, le Planning familial accueille, conseille, écoute, informe, donne un espace où parler et mène des actions éducatives et préventives dans les domaines de la sexualité, de la contraception, de l'avortement, mais aussi du Sida, des MST, et traite plus largement des questions des droits des femmes à disposer librement de leur corps.

L'orateur ajoute qu'il est agréé "mouvement d'éducation populaire" depuis 1971 et qu'il lutte efficacement contre l'ignorance et le silence qui, souvent, peuvent conduire à des drames ou des souffrances profondes, par ailleurs, il intervient aussi pour que les violences sexistes soient reconnues et combattues.

L'orateur fait observer que l'Etat a décidé de diminuer de 42 % la subvention attribuée au planning familial, ce qui condamne le planning à fermer ses centres, à diminuer ses actions.

L'orateur indique que la subvention passe de 2,5 millions d'euros en 2008 à 1,5 million d'euros, et donc, cette décision témoigne plus du fait que la droite est plus à l'aise avec les idées rétrogrades de Mme BOUTIN qu'avec une sexualité libérée et affirmée, et qu'il s'agit là de la victoire d'une idéologie réactionnaire plus encore que d'une économie de bouts de chandelles absurde.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris apporte son soutien au planning familial, peut-être signe la pétition en ligne, mais surtout interpelle l'Etat pour que celui-ci donne au planning familial les moyens de poursuivre ses missions de service public qui

sont reconnues et appréciées depuis longtemps.

Mme LALEM remercie **Mme FOURNIER** et son groupe pour cet exposé très important des enjeux et des missions qui sont celles du planning familial.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n°6 G et rappelle qu'en ce qui concerne l'interpellation de l'Etat, c'est chose faite, mais que la vigilance est de mise.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°6 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°8 G déposé par M. BOURNAZEL, Mme POIRAUT-GAUVIN, M. ALPHAND, Mmes ASMANI, DECORTE, M. COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien de l'Agence nationale des Français de la rue.

M. BOURNAZEL fait observer que la question des S.D.F. est ancienne et beaucoup d'efforts ont été consentis au fil des dernières décennies pour tenter d'éradiquer ce fléau de l'exclusion, que ce soit par l'Etat ou par le travail du monde associatif, or, de toute évidence, la situation ne s'améliore pas.

L'orateur rappelle que **Nicole GUEDJ** propose depuis des années la création d'une Agence nationale des Français de la rue, qui se donnerait pour objectif premier de recenser et d'identifier cette population hétérogène, ce qui permettrait de coordonner l'ensemble des services (SAMU social, centres d'hébergement d'urgence, missions locales) et d'informer ainsi les usagers de leur existence.

L'orateur considère qu'il faut apporter des solutions transversales, proposer un accompagnement social à ces personnes, un accompagnement sanitaire, voire psychiatrique, en vue d'une réinsertion véritable et durable, telle est l'ambition de l'Agence nationale des Français de la rue.

L'orateur souhaite que la collectivité parisienne prenne toute sa part dans la construction de ce projet, en effet, il n'est plus possible d'accepter que certains meurent seuls et dans la rue : 360 décès rien que pour l'année 2008.

L'orateur en appelle à l'ensemble des élus pour manifester leur soutien à la création de

cette agence, en espérant que ce soutien réel sera à la hauteur de l'ambition et de l'enthousiasme qui portent ce projet.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, estime que, sur le fond, **M. BOURNAZEL** a raison, en effet, il est inacceptable que, chaque jour, en France, au moins une personne sans abri meure dans la rue. L'orateur s'étonne que **M. BOURNAZEL** ne se préoccupe que du sort des Français qui vivent dans la rue, en effet, la formulation "agence des français dans la rue" est particulièrement indigne.

M. LAMOUR estime que le niveau des arguments est très bas.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, estime qu'en effet, une Agence nationale des Français de la rue, cela vole bas.

L'orateur s'étonne que **M. BOURNAZEL** demande "de vrais moyens pour sauver les personnes sans abri" alors que l'Etat est seul compétent sur la question des sans-abri et que, si la situation est si dramatique aujourd'hui, c'est parce que le Gouvernement ne donne pas les moyens de répondre aux besoins d'hébergement, de soins et d'orientation de ces personnes.

L'orateur ajoute que la politique en direction des personnes à la rue nécessite effectivement une plus grande coordination des différents acteurs, services de l'Etat, associations, collectivités locales, et c'est à l'Etat d'améliorer et surtout d'assurer cette coordination, au niveau du Département mais aussi au niveau régional, comme le demande **Bertrand DELANOË** depuis des années.

L'orateur suggère à **M. BOURNAZEL** et à **M. LAMOUR** d'interpeller le Gouvernement pour qu'il passe de la parole aux actes.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu n°8 G.

M. BOURNAZEL considère qu'il s'agit de parler de la misère humaine dans les rues de Paris et qu'il ne va pas faire de polémique sur ce sujet car ce n'est pas digne.

L'orateur ajoute que l'on peut toujours se défausser sur les responsabilités de l'Etat, mais rappelle à **Mme TROSTIANSKY** que son portefeuille ce sont les Affaires sociales et que le Département de Paris a aussi une compétence sociale.

M. Christian SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°8 G, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

2009, DASES 182 G - DLH 3 G - Création d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) parisienne visant à développer une offre de logements privés destinée à des ménages aux revenus modestes.

Vœux n°10 G et n°11 G déposés par Mmes BRUNO, TACHENE et les élus du groupe Centre et Indépendants.

Vœu n°11 G bis déposé par l'Exécutif.

M. SAUTTER, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n°9 G déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. DUBUS fait observer que la situation du logement se dégrade à Paris mois après mois, en effet, dans quelques semaines, le chiffre des 120.000 demandeurs de logement sera atteint.

L'orateur fait remarquer que cette agence ne constitue en aucun cas une originalité parisienne, en effet, 43 agences de ce type fonctionnent déjà en France, avec plus ou moins de succès, et une "Agence 75" avait été installée en 1996.

L'orateur fait remarquer que l'Exécutif est si peu confiant dans les résultats qu'il présente ce dispositif comme une expérimentation, avec un objectif extrêmement modeste de 100 logements par an sur la mandature.

L'orateur estime que ce projet manque de précisions sur le public visé et souligne l'absence des familles monoparentales.

L'orateur ajoute que cela manque aussi de précisions sur les loyers envisagés, en effet, il est question d'un montant inférieur au loyer du parc privé, mais l'amplitude varierait entre 3 et 20 euros, et il serait souhaitable d'avoir un certain nombre de précisions sur ce sujet et la manière dont seront fixés les loyers des logements concernés.

L'orateur indique que le montant de l'aide municipale prévue pour les travaux d'embellissement est de 2.000 euros, alors que les travaux d'embellissement peuvent être estimés à 1.000 euros par mètre carré.

L'orateur fait observer que l'association retenue est "Solidarité Habitat Ile-de-France", à laquelle sera confiée une première tranche

de 250 logements, mais d'autres associations auraient pu concourir, notamment l'association "Solidarités Nouvelles pour le Logement" qui effectue un travail remarquable en faveur de l'accès au logement des plus défavorisés.

L'orateur insiste sur le fait que pour fonctionner ce dispositif doit inspirer confiance aux propriétaires, et comme il ne bénéficie pas de l'intégralité des prestations sécurisées et fiscales du processus "louer solidaire", il faudra faire preuve d'une grande pédagogie pour convaincre les propriétaires de confier leurs biens en gestion à cette agence.

L'orateur rappelle les résultats bien médiocres de l'opération "louer gagnant" menée par la S.I.E.M.P. de 2001 à 2008, cela a d'ailleurs mis un terme aux déclarations fracassantes de l'Exécutif sur le scandale de la spéculation sur les logements vacants.

L'orateur indique que son groupe a déposé un amendement visant à ce que ce dispositif soit étendu aux familles monoparentales avec un enfant, ayant des revenus modestes, et à ce qu'en ce qui concerne les travaux d'embellissement, le montant de la prime de la Ville soit passé de 2.000 à 4.000 euros et qu'en cas de travaux d'économie d'énergie, la prime soit passée de 2.000 à 6.000 euros.

L'orateur ajoute que si cet amendement est accepté, son groupe votera le projet de délibération.

Mme BACHE rappelle qu'en plus des 36.000 logements sociaux financés depuis 2001, la Municipalité a déjà mis en place le dispositif "Louer solidaire et sans risque" qui permet de sécuriser les propriétaires qui souhaitent mettre leur logement sur le marché, mais qui hésiteraient à le faire sans la garantie qu'offre ce dispositif de la Ville, dispositif tourné vers les familles avec enfants.

L'orateur ajoute que la création de l'Agence immobilière à vocation sociale permettra de se tourner vers les personnes isolées et les couples sans enfant, en effet, cette agence prendrait en gestion de petits logements du secteur privé, et les propriétaires, en contrepartie des avantages octroyés, financiers, techniques et surtout de la garantie de paiements, s'engageraient à pratiquer des prix inférieurs à ceux du marché, tandis que la désignation des locataires de ces petits logements, qui pourraient se voir attribuer l'allocation "Paris logement", se fera en collaboration avec le Département de Paris et l'Agence.

L'orateur rappelle que pendant que le gouvernement poursuit son désengagement foncier de la construction sociale, qu'il ponctionne les fonds d'épargne de plus de 10 milliards d'euros, qu'il baisse le budget de logement de l'Etat de plus de 7 %, ce qui représente 560 millions d'euros pour le logement, et qu'il baisse les plafonds pour l'accès au logement social, c'est-à-dire qu'il en exclut une partie des classes moyennes, la Municipalité met tranquillement en œuvre les axes de solidarité efficace qu'elle avait annoncé.

M. CARON-THIBAUT rappelle que le dispositif "Louer solidaire et sans risque" visait à capter des logements du parc privé pour les relouer à un loyer moins important, en effet, il était proposé à des bailleurs privés de parfaire l'insertion sociale de familles titulaires d'un emploi et vivant en hôtel meublé avec de nombreuses garanties, dont la libération au terme du bail.

L'orateur fait remarquer que cela permettait que l'aide sociale à l'enfance, au lieu d'être mobilisée pour payer les chambres d'hôtel, soit orientée vers la location à loyers modérés d'un appartement familial traditionnel, premier pas de ces familles vers l'autonomie sociale.

L'orateur indique que l'Agence immobilière à vocation sociale, vient élargir le champ d'application de la mobilisation du parc privé dans un objectif social. L'orateur fait remarquer que les bénéficiaires uniques de "Louer solidaire et sans risque" sont les familles en voie d'insertion sociale, prises en charge par l'aide sociale à l'enfance car les foyers sans enfant, couples ou célibataire, ne sont pas concernés par ce dispositif.

L'orateur ajoute que ces populations généralement sont oubliées des dispositifs institutionnels existants et quand ils sont précaires ou isolés, ces foyers sans enfant, même travailleurs pauvres, ne sont pas pris en charge par l'A.S.E., et en cas de rupture locative, ne trouvent de recours qu'auprès de proches ou de centres d'hébergement.

L'orateur souligne que ces foyers sans enfants ne sont pas bénéficiaires d'allocations familiales et que l'accès au marché privé locatif est très difficile pour ces personnes, ce n'est d'ailleurs pas un hasard si un demandeur de logement sur trois est un foyer composé d'une ou deux personnes ayant des ressources n'excédant pas le plafond PLUS.

L'orateur indique que, pour un coût total de 2,3 millions d'euros au titre du Fonds de solidarité logement, cette agence apportera une réponse à ces situations en captant

500 logements d'ici la fin de la mandature, dont la moitié d'ici fin 2010.

L'orateur précise que les logements qui seront l'objet des prospections de l'association "Solidarité habitat Ile-de-France", missionnée pour cette opération, seront de petite taille, moins de 30 mètres carrés et accueilleront en priorité des foyers sans enfant aux ressources modestes, moins de 1.500 euros pour un célibataire et moins de 2.250 euros pour un couple, et donc de fait bénéficiaires de la nouvelle allocation logement que la Ville de Paris a récemment mise en place.

L'orateur indique que cette Agence immobilière à vocation sociale, qui mettra en lien le bailleur et le locataire sans passer par un quelconque intermédiaire, incitera à cette forme de solidarité locative en facilitant la vie des propriétaires, en effet, le coût de sa mise en place ne correspond pas qu'au paiement des loyers et aux frais de fonctionnement de la structure associative, mais aussi aux primes d'assurance de type garantie du risque locatif et aux diagnostics techniques obligatoires à l'entrée dans les lieux lors d'une nouvelle location.

L'orateur ajoute qu'une partie des frais de gestion afférents à tout bail sera également prise en charge, ainsi que les travaux traditionnels de remise en état lors de toute nouvelle entrée, qui pourront être financés par le dispositif sans pour autant dépasser 2.000 euros. L'orateur souligne que l'offre de ces avantages garantira en échange au futur locataire un loyer de 10 à 20 % en dessous du marché sur une période minimale de six ans.

L'orateur estime qu'en période de crise, cette intermédiation à destination des publics les plus défavorisés va être de plus en plus nécessaire, si l'on souhaite que le marché locatif privé n'exclue pas définitivement toute une frange de la population, qui contribue par leurs caractéristiques à la mixité parisienne et par leur type de profession exercée à la cohésion de la Capitale.

Mme BRUNO rappelle que la création d'une Agence immobilière à vocation sociale parisienne est une proposition que l'U.D.F., dont son groupe est issu, défendait depuis plusieurs années pour aider les ménages à revenus modestes.

L'orateur estime que la création d'une Agence immobilière à vocation sociale parisienne est adaptée à la fois à la crise du logement et à la crise économique, en effet, avec un parc insuffisant, l'impossible accès au logement pour les publics en situation difficile ou au mieux une très longue liste d'attente, Paris en avait cruellement besoin.

L'orateur ajoute que les agences immobilières à vocation sociale qui existent déjà en France ont permis de remettre sur le marché quelques 3.400 logements vacants.

L'orateur indique que ce dispositif devant prioritairement bénéficier à une catégorie ciblée de Parisiennes et de Parisiens, notamment les salariés, seuls ou vivant en couple sans enfant, disposant de revenus modestes, et de par le caractère particulièrement local de ce dispositif, il est important que le Département de Paris et la future A.I.V.S soit en relation régulièrement avec les mairies d'arrondissement, afin de faire le point sur les besoins concrets dans chacun des arrondissements.

L'orateur estime que cette agence immobilière à vocation sociale ne sera qu'une goutte d'eau face à l'ampleur des difficultés de logement que connaît l'ensemble des Parisiens.

L'orateur fait observer que la création d'une agence immobilière à vocation sociale ne résoudra pas le problème de logement des foyers monoparentaux avec un enfant, non concernés ou si peu par ce projet de délibération, ni le problème de l'accès au logement des jeunes.

L'orateur souhaite, par le vœu n°10 G, que le Département de Paris et la future AIVS soient en relation avec les Mairies d'arrondissement et que soit transmis trois fois par an un bilan d'étape aux 6^e et 8^e Commissions ainsi qu'un bilan annuel du dispositif, comme demandé dans le vœu n°11 G.

M. BROSSAT indique que son groupe est favorable à ce projet de délibération qui permettra la création d'une agence immobilière à vocation sociale parisienne destinée à favoriser l'accès à un logement privé pour les ménages aux revenus modestes.

L'orateur estime que, face à la crise, un gel des loyers s'impose qui devrait d'ailleurs être décidé d'urgence par une loi, mais le Gouvernement persiste dans un immobilisme coupable sur cette question, il a même trouvé le moyen de réduire le budget 2009 pour le logement de 800 millions d'euros.

L'orateur indique qu'à travers ce projet de délibération, il s'agit de mobiliser le parc privé par le biais de cette agence, et l'objectif de 500 logements supplémentaires, fixé par le dispositif à la fin de la mandature, constitue une base encourageante qui pourrait être réévaluée à la hausse lors du bilan intermédiaire prévu en 2010.

L'orateur rappelle la nécessité exprimée par les acteurs associatifs de demander au Préfet de Paris de prendre les mesures qui s'imposent en faveur du logement, mesures à la hauteur de la crise qui sévit actuellement et qui touche Paris depuis de trop longues années.

L'orateur estime en particulier urgent que le droit opposable au logement soit enfin un droit effectif, en effet, la Commission de médiation D.A.L.O. de Paris fait partie de celles pour lesquelles la part de ménages reconnue prioritaire sur l'ensemble des dossiers examinés est la plus forte avec 60 % de dossier qui relèvent de cette catégorie.

L'orateur réaffirme la nécessité d'appliquer les lois de réquisition de logements à Paris, comme cela a été le cas à Saint-Denis, initiative qu'il salue.

L'orateur indique que la création de l'agence immobilière à vocation sociale parisienne constitue en tout état de cause une avancée positive pour les Parisiennes et les Parisiens et son groupe votera ce projet de délibération avec enthousiasme.

Mme TROSTIANSKY, vice-Présidente, rapporteure, rappelle que la Municipalité ne dispose pas dans ses prérogatives de la possibilité de bloquer l'évolution des loyers ni de geler des expulsions. L'orateur ajoute que la création d'une agence immobilière à vocation sociale marque la volonté d'agir de l'Exécutif pour garantir à chacun le droit à vivre dignement dans son logement.

L'orateur précise que, complémentaire à "louer solidaire", l'agence immobilière à vocation sociale s'adresse prioritairement à un public salarié, disposant de bas revenus, notamment hébergé en C.H.R.S. ou en résidence sociale et rencontrant des difficultés à accéder à un logement.

L'orateur indique que la solvabilité des locataires sera assurée par la nouvelle allocation "Paris Logement".

L'orateur fait remarquer à **M. BROSSAT** que l'objectif à ce jour est fixé à 500 logements captés d'ici la fin de la mandature, avec un bilan intermédiaire réalisé fin 2010, mais, compte tenu des premiers résultats, il sera possible de revoir cet objectif à la hausse.

L'orateur rappelle que les garanties apportées aux bailleurs sont complètes et attractives sur le plan financier, en effet, la collectivité parisienne subventionne notamment 60 % des honoraires de mandats de gestion, les primes d'assurances et de

garantie des risques locatifs, protégeant le paiement régulier des loyers et les diagnostics techniques obligatoires sous la forme d'un forfait.

L'orateur indique à M. DUBUS que le dispositif vise des petits logements inférieurs à 30 mètres carrés dans un état globalement satisfaisant et déjà sur le marché locatif, donc, les logements concernés par cette prime de travaux ne nécessiteront qu'un rafraîchissement, néanmoins, pour les logements où des travaux plus conséquents seraient à envisager, les propriétaires ont également la possibilité de constituer, avec le soutien de l'agence, un dossier de subvention auprès de l'A.N.A.H.

L'orateur ajoute que d'autres dispositifs sont mobilisables et en particulier l'écoprime de l'A.N.A.H. accordée aux propriétaires en contrepartie de travaux visant la performance énergétique, par ailleurs, si ce projet s'adresse prioritairement aux personnes isolées ou aux couples, salariés aux bas revenus, il n'exclut pas les familles monoparentales.

L'orateur rappelle que celles-ci sont éligibles à l'accord collectif départemental, que 40 % d'entre elles vivent dans un logement social et qu'elles bénéficient de l'allocation "Paris Logement Familles Monoparentales".

L'orateur propose, pour toutes ces raisons, un avis défavorable à l'amendement n°9 G de M. DUBUS.

L'orateur rappelle à Mme BRUNO qu'elle rencontre régulièrement les maires d'arrondissement et leurs adjoints sociaux, et dans ce cadre, les questions relatives à l'A.I.V.S. seront abordées.

L'orateur propose à Mme BRUNO de retirer ses vœux et de voter celui de l'Exécutif s'attachant à la présentation une fois par an d'un bilan complet du dispositif de l'agence immobilière à vocation sociale devant la 6e Commission.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n°9 G assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Mme BRUNO estime que le vœu n°11 G bis est beaucoup moins complet que ses deux vœux et maintient donc ses vœux.

M. Christian SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°10 G, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. Christian SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°11 G, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. Christian SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°11 G bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. Christian SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 182 G/DLH 3 G.

Il est adopté.

2009, DASCO 1 G - Partition de l'ensemble immobilier formé du lycée et du collège Georges Brassens (19e).

M. SAUTTER, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n°12 G déposé par l'Exécutif.

Mme BROSSEL, rapporteur, indique qu'il s'agit d'un amendement technique.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, l'amendement technique n°12 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1 G, ainsi amendé.

Il est adopté.

2009, DPA 22 G - Approbation du principe de réalisation des travaux d'extension et de restructuration partielle de l'ensemble immobilier Carnot, 145 boulevard Malesherbes (17e).

M. BENESSIANO fait observer que, depuis plusieurs semaines, la section locale d'architecture du 17^e n'arrive plus à passer normalement ses bons de commande pour les travaux à venir suite au dysfonctionnement d'un nouveau logiciel.

L'orateur ajoute que ces difficultés ne permettront pas à la S.L.A. de remplir ses engagements de travaux lors des prochaines

vacances de Pâques et, plus grave, pendant les vacances d'été.

L'orateur souhaite connaître les mesures qui seront prises afin de remédier rapidement à cette situation et les délais dans lesquels un service normal sera rétabli.

Mme BROSSEL indique que l'ensemble des difficultés techniques a été identifié et est en cours de traitement.

L'orateur précise qu'en ce qui concerne la programmation 2009, et notamment les opérations qui vont se dérouler soit pendant les vacances de printemps, soit pendant les vacances d'été, tout sera mis normalement en oeuvre pour que ces dysfonctionnement n'aient pas de conséquences sur le calendrier de réalisation des travaux.

L'orateur propose à M. BENESSIANO d'avoir un échange d'ici environ un mois afin de vérifier que l'ensemble des garanties qui normalement doivent être apportées auront pu être mises en oeuvre dans le 17^e.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 22 G.

Il est adopté.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée d'adopter à main levée, par un vote global, les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ils sont adoptés.

La séance est levée à 17 heures 15 minutes.

Votes spécifiques.

Ian BROSSAT

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 11 G.

Florence BERTHOUT

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 4 G.

Patrick BLOCHE,
Roxane DECORE,
Alain DESTREM,
Pierre MANSAT

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 1 G.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris du lundi 9 mars 2009 siégeant en formation de Conseil général

QE 2009-1026 G Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, concernant le manque de moyens en personnel du Point - Paris - Emeraude - Clic (8e).

Réponse non parvenue.

QE 2009-1027 G Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, concernant le règlement des taxes de balayage par les établissements publics locaux d'enseignement.

Réponse non parvenue.

Membres présents :

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Aline ARROUZE, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Marie-Annick BARTHE, Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Yamina BENGUIGUI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIERE, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mmes Seybah DAGOMA, Virginie DASPET, Melles Emmanuelle DAUVERGNE, Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maité ERRECART, Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNÉSINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, MM. Jean-François LAMOUR, Jean-Marie LE GUEN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, M. Mao PENINO, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Karen TAIEB, Claude-Annick TISSOT, Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Denis BAUPIN, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, M. Patrick BLOCHE, Mme Pascale BOISTARD, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jean-Marie CAVADA, Michel CHARZAT, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Thierry COUDERT, Claude DARGENT, Mme Rachida DATI, MM. Bernard DEBRÉ, Alain DESTREM, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, Rémi FERAUD, Mme Mireille FLAM, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI, MM. Claude GOASGUEN, Eric HÉLARD, Mmes Valérie HOFFENBERG, Christine LAGARDE, Anne-Christine LANG, Anne LE STRAT, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Katia LOPEZ, MM. Jean-Yves MANO, Etienne MERCIER, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, Frédérique PIGEON, Firmine RICHARD, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Richard STEIN, Mme Anne TACHENE, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBERI, Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Table des matières

<p>Adoption de comptes rendus. 2</p> <p>2009, DF 3 G - Exonération de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires. 2</p> <p>Vœu n°1 G déposé par M. POZZO di BORGIO, Mme SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants..... 2</p> <p>2009, DDEE 11 G - Signature d'une convention avec "la Société ICF La Sablière SA HLM" pour l'attribution d'une subvention en vue de l'aménagement des locaux de "l'Association Passerelles 17" (17e). - Montant : 23.000 euros..... 2</p> <p>2009, DDEE 18 G - Signature d'une convention en vue de la création de l'association "Le Laboratoire Paris Région Innovation". - Approbation des statuts pour l'attribution d'une subvention, au titre de 2009. - Montant : 350.000 euros. 3</p> <p>Vœux n°2 G et 3 G déposés par Mme SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants. 3</p> <p>2009, DASES 130 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Agir et vaincre l'autisme" (15e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de la structure de "l'Ecole ABA" (19e). - Montant : 200.000 euros. 5</p> <p>Vœu n°7 G déposé par le groupe communiste, Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif aux difficultés rencontrées par les centres de santé parisiens..... 6</p> <p>Vœu n°4 G déposé par les groupes "Les Verts" et communiste, Mme SIMONNET et M. CORBIERE, relatif à l'enseignement bilingue français - langue des signes à Paris. 6</p> <p>2009, DASES 8 G - Subventions à 78 associations dans le cadre du "Programme d'accompagnement scolaire" au titre de l'année 2008-2009. - Montant total : 301.050 euros. 7</p> <p>Vœu n°5 G déposé par le groupe Centre et Indépendants..... 7</p> <p>Vœu n°6 G déposé par Mme FOURNIER, M. GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au soutien au Planning familial..... 8</p>	<p>Vœu n°8 G déposé par M. BOURNAZEL, Mme POIRAULT-GAUVIN, M. ALPHAND, Mmes ASMANI, DECORTE, M. COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien de l'Agence nationale des Français de la rue. 9</p> <p>2009, DASES 182 G - DLH 3 G - Création d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) parisienne visant à développer une offre de logements privés destinée à des ménages aux revenus modestes..... 10</p> <p>Vœux n°10 G et n°11 G déposés par Mmes BRUNO, TACHÈNE et les élus du groupe Centre et Indépendants. 10</p> <p>Vœu n°11 G bis déposé par l'Exécutif..... 10</p> <p>2009, DASCO 1 G - Partition de l'ensemble immobilier formé du lycée et du collège Georges Brassens (19e)..... 13</p> <p>2009, DPA 22 G - Approbation du principe de réalisation des travaux d'extension et de restructuration partielle de l'ensemble immobilier Carnot, 145 boulevard Malesherbes (17e)..... 13</p> <p>Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... 14</p> <p>Votes spécifiques..... 15</p> <p>Liste des questions de la séance du Conseil de Paris du lundi 9 mars 2009 siégeant en formation de Conseil général..... 16</p> <p>Membres présents :..... 17</p> <p>Excusés :..... 17</p>
--	--